



**ARRÊTÉ MODIFICATIF PORTANT NOMINATION
DES MEMBRES DU CONSEIL PORTUAIRE
des ports de Sainte-Catherine
et de Pen Mané à Locmiquélic**

DE-SEPEL2026-25

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU le code des transports, et notamment son article R 5314-14 définissant la composition des conseils portuaires dans les ports départementaux,
- VU l'arrêté du 29 septembre 2023, modifié le 18 octobre 2024, portant nomination des membres du conseil portuaire des ports départementaux de Locmiquélic,
- VU les désignations de la Compagnie des ports du Morbihan au titre des représentants du concessionnaire,
- VU les désignations de la commune de LOCMIQUELIC au titre des représentants du conseil municipal,

CONSIDERANT qu'il convient de pourvoir au remplacement des membres du conseil portuaire pour la durée du mandat restant à courir,

SUR la proposition du directeur général des services,

ARRÊTE

Article 1 :

Sont désignés pour le reste du mandat à courir :

REPRÉSENTANTS DU CONCESSIONNAIRE

- Titulaires : M. le président directeur général de la Compagnie des Ports du Morbihan ou son représentant
- M. LOHER Fabrice, administrateur Lorient agglomération

Suppléants : Mme ROUSSET Marianne, administrateur Lorient agglomération
M. le directeur de la Compagnie des Ports du Morbihan ou son représentant

Publié en ligne le 15/06/2026

REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LOCMIQUÉLIC

Titulaire : Mme IZAGUIRRE Sylvie

Suppléant : M. MAINGUY Christophe

Article 2 :

Le conseil portuaire est désormais composé comme suit :

1 - PRÉSIDENT DU CONSEIL PORTUAIRE

Titulaire : Mme JOURDA Muriel, vice-présidente du conseil départemental,

Suppléant : M. LOHEZIC Stéphane, conseiller départemental,

2 - REPRÉSENTANTS DU CONCESSIONNAIRE

Titulaires : M. le président directeur général de la Compagnie des Ports du Morbihan ou son représentant

M. LOHER Fabrice, administrateur Lorient agglomération

Suppléants : Mme ROUSSET Marianne, administrateur Lorient agglomération

M. le directeur de la Compagnie des Ports du Morbihan ou son représentant

3 - REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LOCMIQUÉLIC

Titulaire : Mme IZAGUIRRE Sylvie

Suppléant : M. MAINGUY Christophe

4 - REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS CONCERNES PAR LA GESTION DU PORT

- membres du personnel départemental

Titulaire : Mme la responsable du service de l'eau, des ports et des espaces littoraux

Suppléant : Un agent du service de l'eau, des ports et des espaces littoraux

- membres du personnel du concessionnaire

Titulaire : M. le directeur du port ou son représentant

5 - REPRÉSENTANTS DES USAGERS DU PORT

a) au titre du commerce

Publié en ligne le 15/06/2026

- usagers désignés par la chambre de commerce et d'industrie

Titulaire : M. le directeur – TAO Treizhadenn An Oriant – ou son représentant

Suppléant : M. le directeur – Chantier naval Marine West – ou son représentant

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Sans objet

b) au titre de la pêche

- usagers désignés par le comité départemental des pêches

Titulaire : M. DIDELOT Yann

Suppléant : M. FLAHAT Alexandre

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Sans objet

c) au titre de la plaisance

- usagers désignés par le comité local des usagers permanents des installations portuaires de plaisance

Titulaires : M. DESETRES Jean-Yves

M. HENRY Gérard

M. TANGUY Bruno

M. LEVITRE Christian

Suppléants : M. BROINE Joël

M. LANDAIS Joseph

Néant

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Titulaires : M. le président – Station SNSM de Locmiquélic – ou son représentant

M. le président – Association des usagers du port de Locmiquélic – ou son représentant

M. le président – Club Nautique des Minahouet – ou son représentant

Suppléants : M. le président – Association des Usagers des Mouillages de Locmiquélic – ou son représentant

M. le président du Club de plongée ENTRE DEUX EAUX – ou son représentant

Néant

Article 3 :

Publié en ligne le 15/06/2026

Le directeur général des services du conseil départemental, le directeur de l'environnement sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

VANNES, le 12 juin 2026

Le Président du Conseil départemental



David LAPPARTIENT